

Quelques références solaires thermiques



Logis des jeunes de Provence, Cannes (06)

Plus de 150 références sur toute la France, dont:

- Logements sociaux, Paris habitat (75)
- Logements sociaux, OPH Cannes (06)
- Copropriété place des Jacobins, Lyon (69)
- Copropriété Pins Parasols, Le Cannet (06)
- Foyer la Chaumine, Vals Pré Le puy (43)
- Bâtiments communaux, Meudon (92)
- Hôtels, groupe Accor
- Sanofi Aventis site de Quetigny, (21)
- Restaurant, Conseil Régional Rhône-Alpes (69)



Copropriété « Pins Parasols », Le Cannet (06)

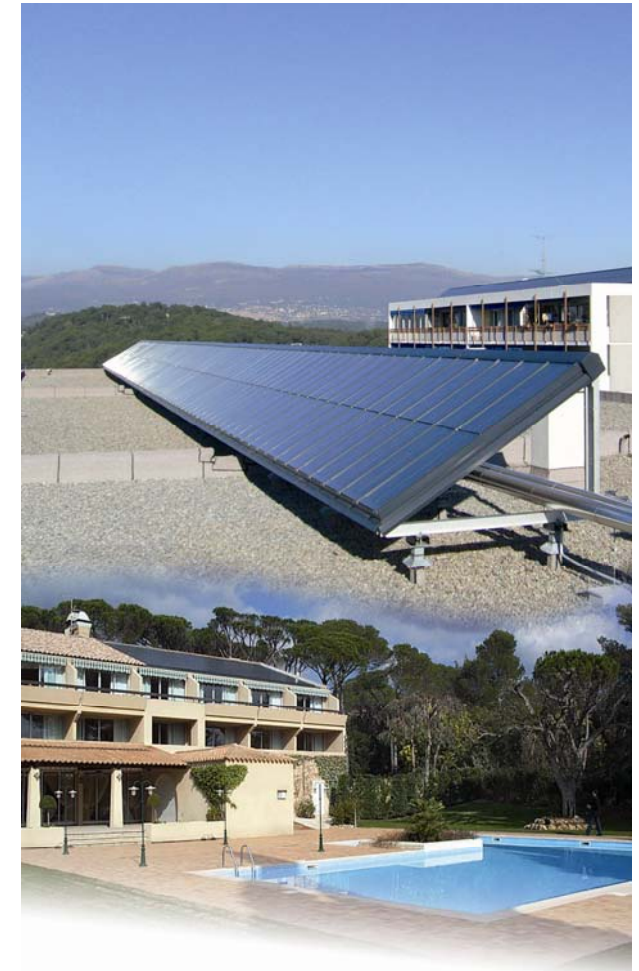


Bureau d'ingénierie
Énergies Renouvelables
Maîtrise de l'Énergie

3D allée Claude Debussy
F-69130 ECULLY
Téléphone 33 (0)4 72 86 04 04
Télécopie 33 (0)4 72 86 04 00
www.transenergie.eu
sun@transenergie.eu



LE SOLAIRE THERMIQUE



Etudes et accompagnement
de projets

Notre société

Transénergie est un bureau d'études indépendant créé en 1992, spécialisé dans les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie.

Transénergie a son siège à Ecullly près de Lyon, et dispose de plusieurs agences ou filiales en régions et dans les DOM : PACA, Midi-Pyrénées, Centre, Alsace, Caraïbes et Réunion.

Transénergie opère en toute neutralité pour le compte des entreprises, collectivités locales, états et institutions financières internationales.

Contexte

La chaleur représente environ un tiers de la consommation d'énergie finale en France. Elle est principalement produite par des énergies fossiles émettrices de gaz à effet de serre. Or la chaleur peut être aisément produite à partir de sources renouvelables : bois, solaire, géothermie, ...

Un « fonds chaleur renouvelable » se met en place dès 2009 afin de soutenir la production de chaleur à partir de sources renouvelables. Ce nouveau dispositif de soutien est un des engagements du Grenelle de l'Environnement. Le projet de loi de finances prévoit une dotation d'environ un milliard d'euros pour les trois prochaines années. L'objectif est de soutenir la production de 5.5 Mtep supplémentaires d'ici 2020 à moyen terme et d'atteindre une dotation annuelle d'environ 800 M€.



Les conditions nécessaires pour envisager une installation solaire thermique

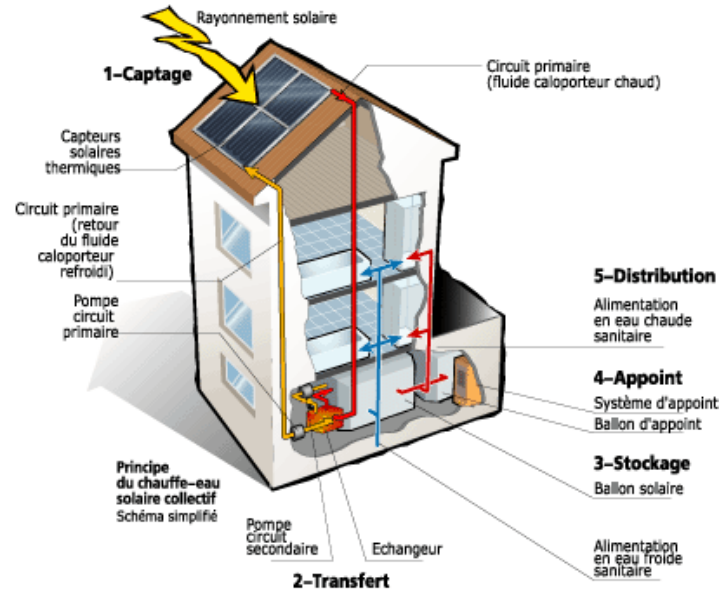
Il faut prendre en compte plusieurs facteurs importants :

- Les besoins en eau chaude du bâtiment et plus particulièrement en été
- La surface disponible pour l'implantation du matériel (capteurs, stockage en local technique)
- L'absence d'ombres en toiture

Le principe de fonctionnement

Le solaire thermique est notamment utilisé pour produire de l'eau chaude solaire dans les logements collectifs (Copropriétés, HLM), les établissements de santé, les hôtels, etc...

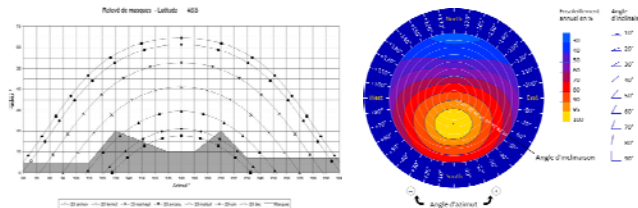
Ci-dessous est présenté le schéma de principe d'un système solaire thermique de production d'eau chaude sanitaire collective.



Source : ADEME

Comment ça marche ?

Les capteurs solaires sont orientés de manière à favoriser la production annuelle d'énergie. Ils reçoivent l'énergie solaire qui est directement transformée en énergie thermique. Cette énergie est ensuite véhiculée par un fluide caloporteur dans le circuit hydraulique primaire de l'installation vers l'échangeur de chaleur. Celui-ci la transmet à l'eau contenue dans le stockage solaire lui permettant de préchauffer l'eau sanitaire avant son passage dans le système d'appoint.



L'offre de Transénergie

Transénergie intervient depuis une dizaine d'années dans le domaine du solaire thermique. A travers son offre de service, Transénergie accompagne le Maître d'Ouvrage tout au long de son projet et réalise :

Etudes de faisabilité technico-économiques

- Evaluation des besoins énergétiques
- Analyse des contraintes d'implantation des capteurs solaires, ballons solaires, module hydraulique de transfert, etc.
- Dimensionnement du système
- Analyse énergétique, économique et environnementale

Assistance technique et maîtrise d'œuvre

- Gestion des procédures administratives de demande de subvention
- Avant-Projet Sommaire (APS)
- Permis de construire ou Déclaration Préalable
- Etude détaillée (PRO)
- Réalisation de CCTP et du dossier de consultation des entreprises (ACT)
- Contrôle de plans d'exécution (EXE)
- Suivi des travaux (DET)
- Réception des travaux (AOR)

Audits et expertises

- Suivi de Garantie de Résultats Solaires
- Vérification du bon fonctionnement et de la conformité des installations
- Préconisations en vue d'une réhabilitation d'installations existantes
- Actions de communication et information du public

